



Organisation mondiale du commerce

Statut :

■ Membres de l'OMC■ Observateurs négociant leur accession

Brèves de l'OMC

Mai 2020 - n° 05

EDITORIAL

Obrigado, Até Amanhã

Le directeur général de l'OMC va démissionner, le motivant par des raisons personnelles et afin de donner le temps à la personne qui lui succédera de proposer une nouvelle phase pour l'organisation. Que ces lignes lui fassent parvenir l'amitié de l'Allemagne et de la France.

L'OMC est mal en point. Sa future tête aura à réconcilier les forces qui la traversent, qui préexistaient au Covid-19. La prochaine direction générale devra essayer d'en faire converger les membres vers des objectifs d'avenir. Le mois de juin et début juillet sera consacré à l'introduction des candidatures : que les talents se lèvent pour proposer à l'organisation cette nouvelle phase. Quels en seront les enjeux ?

Le renforcement du multilatéralisme. Face à la crise, plus que jamais il offre le seul chemin efficace. La coopération multilatérale est apparue indispensable pour assurer la transparence et la proportionnalité des mesures prises en matière de commerce des biens médicaux, ainsi que l'ont recommandé les chefs d'Etat du G20. En matière alimentaire, 24 membres de l'OMC (représentant 63% de ce commerce) ont appelé à la retenue contre les restrictions aux exportations. Dans le domaine financier, des efforts d'aides et allègement de dette sont rendus nécessaires pour les pays les plus pauvres. Bien-sûr, au premier chef, en matière sanitaire pour accélérer la recherche de vaccins et traitements et échanger les meilleures pratiques de lutte contre le virus. Les secrétariats des organisations concernées, OMC (commerce), OMS (santé), FAO (alimentation), OMD (douanes) ont engagé de nouvelles formes de coopération à cette fin.

La relance économique et commerciale. La zone euro anticipe une réduction de 7,4% de son PIB en 2020 et les échanges mondiaux pourraient se contracter de 10 à 30%, la destruction d'entreprises et d'emplois pourrait prendre une proportion historiquement inédite. La relance économique européenne et globale, voulue par nos gouvernements, passera par un mix cohérent des politiques monétaire, budgétaire et commerciale. La fragmentation des chaînes de valeurs globales a révélé la difficulté à maintenir les flux physiques du commerce (fermeture des frontières, interruptions logistiques), au risque de ruptures des fournitures en biens essentiels. L'Europe devra sécuriser les approvisionnements indispensables à la sécurité des populations, par une diversification des chaînes d'approvisionnements et autres mesures appropriées. A court-terme deux points d'attention seront prioritaires pour l'OMC : la liberté du commerce des biens alimentaires et la fluidité de l'échange des biens médicaux.

Le développement durable. La consolidation des pays en développement les plus vulnérables apparaît essentielle, face à un risque de destruction massive de leurs capacités d'offre industrielle naissantes et aux risques de malnutrition liés à la rupture des capacités de ravitaillement des communautés les plus pauvres. La soutenabilité environnementale, représentera une dimension centrale de la reprise et de sa nouvelle économie, comme l'Union Européenne l'affirme à travers son ambition de « nouvelle donne verte » : la transition écologique offre un moteur de la relance internationale et de l'innovation créatrice, par l'économie circulaire, la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, notamment via la réforme des subventions à la pêche. L'UE vient ainsi de proposer à l'OMC l'élimination des barrières au commerce des biens et services contribuant à la lutte contre le changement climatique.

Ainsi seront jalonnés les grands défis pour l'OMC et la personne qui en reprendra, demain, le pilotage.

A l'orée de cette nouvelle phase, l'Allemagne assumera, à partir de juillet prochain, la Présidence de l'Union Européenne : la réforme et le renforcement de l'OMC figureront au cœur de ses priorités extérieures.

Jean-Marie Paugam
Délégué Permanent de la France
auprès de l'OMC

Bettina Waldmann
Ambassadrice de l'Allemagne
auprès de l'OMC

NEGOCIATIONS MULTILATERALES

Réunion du comité de l'agriculture en session spéciale, le 25 mai 2020

Cette réunion virtuelle avait pour objectif **d'examiner les pistes et méthodes possibles du travail du COASS** pour les semaines et mois à venir.

Elle a tout d'abord montré une **opposition** assez marquée entre **l'essentiel des pays développés, certains pays en développement (Amérique du Sud)**, partisans de la poursuite des travaux du COASS, y compris via des moyens virtuels et une part importante des **pays en développement (groupe africain, ACP, Inde)** pour qui la priorité reste la gestion de la lutte contre la pandémie.

La totalité des membres s'est par ailleurs accordée sur le fait que les mesures prises durant le COVID devaient **être transparentes, limitées dans le temps et conformes aux règles de l'OMC**. Pour nombre d'entre eux un système commercial transparent et prévisible est un préalable à la sécurité alimentaire des membres.

Certains membres (groupe de Cairns, ACP, Chine) se sont toutefois interrogés sur **l'augmentation importante des soutiens internes**, alors que l'Inde affichait son hostilité à un **encadrement trop strict des mesures de restrictions aux exportations** qui restent selon elle parfois nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire.

Le **groupe africain et les ACP** ont souligné l'impact négatif de cette crise et des mesures associées (confinement) sur le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement alimentaires et l'accès à la nourriture pour les populations les plus pauvres. La crise sanitaire du COVID pourrait entraîner une **crise alimentaire**. Elle montre en conséquence que **la sécurité alimentaire doit être le sujet prioritaire des négociations agricoles OMC**.

Le **G33** a insisté sur le rôle joué par les **programmes de stockages publics** pour assurer la sécurité alimentaire. Il appelle donc à la recherche **d'une solution pérenne** comme en avait donné mandat aux membres la réunion ministérielle de 2013 (décision de Bali).

Cette question de sécurité alimentaire est également primordiale pour le **G10** (Suisse, Norvège, Japon...) qui la relie à aux **restrictions aux exportations** dont l'encadrement est pour eux un des sujets prioritaires pour un accord à la MC12.

Selon le **C4** cette crise a également des conséquences particulièrement néfastes pour les **producteurs de coton africains** : le ralentissement de l'activité des industries textiles a provoqué une baisse de la demande et des prix. Les membres du C4 demandent donc un soutien de leurs partenaires et une reprise des réunions sur le coton.

Pour le **groupe de Cairns** il est primordial de maintenir un commerce agro-alimentaire ouvert et prédictible pour gérer de telles crises, aucun pays n'étant totalement auto-suffisant. Les objectifs de long terme de la négociation agricole restent inchangés selon eux : **réduction des distorsions** et les négociations doivent se poursuivre.

Enfin, le président (ambassadeur du Guyana) a conclu à la nécessité de maintenir les réunions virtuelles et la poursuite d'échanges. La crise a montré l'importance de la question de la sécurité alimentaire et sa dépendance par rapport à un système commercial transparent et fiable. **Il a également annoncé l'arrêt de ses activités comme président du COASS à partir du 30 juin 2020.**

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

Conseil général informel virtuel de l'OMC, le 15 mai 2020

Ce conseil général, consacré au COVID-19, s'est tenu au lendemain de l'annonce de la décision du DG de l'OMC de quitter son poste de façon anticipée, marquant une première reprise de travaux substantiels de l'organisation depuis le confinement, mais sans enjeu décisionnel.

Le directeur de général a essentiellement rappelé les dimensions d'impact économique global de la pandémie, la nécessité de formuler un mix cohérent entre politiques monétaire, fiscale et commerciale ; aussi les

messages du G20 en faveur de la retenue dans les mesures commerciales adoptées dans le contexte de lutte contre la COVID-19 et la résilience des chaînes d'approvisionnements. Il a aussi rapporté les travaux conduits par l'organisation, en matière d'analyse (notes d'information sur le commerce des produits sanitaires) et de vigilance. A cette date 231 mesures prises par 87 membres affectaient le commerce des produits liés à la lutte contre le COVID avaient été notifiées: 53% d'entre elles allaient dans le sens d'une facilitation du commerce, le solde dans celui d'une restriction.

Plus de 65 membres se sont exprimés lors de cette réunion virtuelle. Tous les pays soulignaient la gravité de la crise et ses enjeux d'interconnexion. Ils soulignaient également l'enjeu de la coopération multilatérale et appelaient à maintenir des chaînes d'approvisionnement alimentaires fluides en évitant le recours aux restrictions d'exportation. Des observations similaires étaient formulées par la plupart pour le commerce des biens sanitaires. Les termes du G20 sur les mesures (ciblage, transparence, proportionnalité, réversibilité des mesures) ont été mentionnés à plusieurs reprises. Le caractère essentiel des mécanismes de transparence et d'information (notifications) coordonnés par le secrétariat a été mentionné à plusieurs reprises. Certains appelaient au renforcement de cette fonction de surveillance et notification. Les membres ont également abordé la reprise des travaux (subventions à la pêche, JSI post Buenos Aires...) certains insistant sur les possibilités de réunion « hybrides » à l'avenir. Plusieurs grands membres réclamaient une détermination rapide de la date de la 12ème conférence ministérielle et un lancement du processus de succession du DG.

Contacts : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

Initiatives conjointes (JSI) commerce électronique, facilitation de l'investissement pour le développement et réglementation en matière de services

Pour ces trois initiatives plurilatérales les travaux ne se sont pas arrêtés pour autant. Ils se sont poursuivis au niveau des coordonnateurs et des proposant.

-S'agissant du commerce électronique, après la semaine du commerce électronique de la CNUCED et les webinaires organisés à la place des réunions prévues en avril, les coordonnateurs proposent de tenir une réunion virtuelle le 11 juin prochain. L'objectif sera d'informer les membres des diverses réunions en petits groupes qui ont eu lieu ces dernières semaines. Un nouveau calendrier de travail sera peut être diffusé d'ici là.

-Pour la facilitation de l'investissement, le coordonnateur a transmis son projet de texte consolidé. Plusieurs membres ont également transmis des contributions, dont l'Union européenne. Trois réunions virtuelles viennent d'être programmées les 5 et 24 juin et le 17 juillet 2020.

-Enfin s'agissant de la réglementation intérieure dans les services, deux documents ont été diffusés: une fiche factuelle sur l'initiative en elle-même et une d'information sur les liens entre les disciplines prises dans le cadre de l'initiative et les règles du GATS

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

Candidature du Brésil à l'accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics, le 18 mai 2020

Le Brésil a informé le comité des marchés publics qu'il allait soumettre sa candidature en vue de son accession à l'accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics (AMP). Il présentera son offre dès que possible. Pour mémoire, l'AMP compte 20 Parties représentant 48 Membres de l'OMC (l'UE et ses 27 Etats membres, ainsi que le Royaume-Uni comptant comme une Partie). Onze Membres de l'OMC ont engagé un processus d'accession à l'AMP : Albanie, Chine, Russie, Géorgie, Jordanie, Kazakhstan, Macédoine du Nord, Oman, Royaume-Uni (à titre individuel dès la fin de la période de transition), République kirghize et Tadjikistan et quatre autres Membres ont pris, dans leur protocole d'accession à l'OMC, l'engagement de lancer le processus

d'accession à l'AMP. Il s'agit de l'Afghanistan, l'Arabie saoudite, de la Mongolie et des Seychelles.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

Entrée en vigueur de l'arrangement provisoire multipartite d'arbitrage en appel, le 30 avril 2020

L'arrangement provisoire multipartite d'arbitrage en appel est en vigueur depuis le 30 avril 2020, date à laquelle l'Union européenne et 18 autres Membres de l'OMC (Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Hong Kong, Islande, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Singapour, Suisse, Ukraine et Uruguay) l'ont notifié à l'Organe de règlement des différends. Cet arrangement, fondé sur l'article 25 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends, permet à ses Membres signataires de disposer d'un système de règlement des différends à deux niveaux, indépendant et fonctionnel, pour les litiges qui les opposent. Il s'appliquera jusqu'à ce que l'Organe d'appel de l'OMC puisse de nouveau fonctionner et repose précisément sur un engagement de ses participants à ne pas faire appel dans le vide devant l'Organe d'appel.

Ce dispositif reste ouvert à tout Membre qui souhaite se joindre, à l'instar de l'Equateur qui a entériné l'arrangement le 15 mai 2020. Chaque Membre participant a la possibilité de proposer, jusqu'au 30 mai 2020, un candidat en vue de la composition du pool de dix arbitres permanents qui seront retenus *in fine* par consensus entre tous les Membres participants. **L'Union européenne a d'ores et déjà désigné son candidat : il s'agit de Joost H. B. Pauwelyn, professeur de droit international à l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) à Genève, codirecteur du Centre pour le commerce et l'intégration économique (CTEI) de l'IHEID et professeur invité au Georgetown Law Center à Washington DC.** L'objectif est que la liste des dix arbitres soit établie d'ici la fin juillet 2020, ce qui leur permettra de traiter, si nécessaire, les appels entre les Membres participants.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITES REGULIERES DE L'ORGANISATION

Démission du Directeur Général de l'OMC

Lors d'une réunion extraordinaire en format chefs de délégation le 14 mai dernier, le Directeur général de l'OMC Roberto Azevêdo a fait part de son intention de renoncer à son poste le 31 août prochain (soit un an plus tôt que prévu).

A la suite de cette annonce, le président du Conseil général a débuté les consultations nécessaires au lancement du processus de succession, comme le prévoient les règles de procédures de l'organisation. Celui-ci sera lancé le 8 juin prochain pour l'ouverture d'une période de dépôt des candidatures qui se clôturera le 8 juillet 2020.

Il sera assisté dans cette tâche par les présidents de l'organe de règlement des différends et de l'organe d'examen des politiques commerciales respectivement les ambassadeurs du Honduras et de l'Islande.

Contacts : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

Réunion virtuelle du comité du budget, des finances et de l'administration (CBFA), le 19 mai 2020

Après 8 semaines de confinement, les travaux du CBFA ont repris virtuellement. Le nouveau président, l'ambassadeur des Philippines Manuel Tehankee a recueilli les avis de membres sur la suite des travaux. Lors de cette réunion de procédure, les membres se sont montrés flexibles et davantage ouverts à des réunions virtuelles pour échanges de vues ou discussions. La question de la prise de décision sous de mode n'est pas encore tranchée.

Les membres ont dans leur grande majorité exprimé l'importance de décisions sur deux sujets prioritaires :

- la modification de la règle financière 10 afin de mettre en place une disposition qui permettrait la poursuite des activités de l'OMC et autoriserait le Directeur général à engager des dépenses, dans l'attente de l'approbation du budget, si cette approbation n'intervenait pas avant le début d'un nouvel exercice financier ;
- le budget 2021.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

Réunion virtuelle du Comité du commerce et du développement, le mardi 26 Mai 2020

Lors de la réunion, les Membres de l'OMC se sont accordés autour de deux constats.

Les PED/PMA souffrent de répercussions économiques de la lutte sanitaire plus importantes que le monde industrialisé. Les PED sont particulièrement vulnérables aux effets de la crise sanitaire sur leurs économies : non seulement, les PED font face à la crise du coronavirus, mais ils affrontent aussi des **crises humanitaires**. Les PED qui ont des **ressources limitées** et dont les exportations se concentrent sur un nombre limité de marchandises sont particulièrement touchés par les conséquences économiques du COVID-19. Plusieurs intervenants ont souligné **l'importance d'une diversification/modernisation de leur production** et des **instruments réglementaires pour encourager la relance économique** (notamment : pertinence du TSD au sein de l'OMC, les propositions du G90, allègement de leurs dettes). Certaines délégations ont fait un bilan sur les aides apportées à la relance économique des PED/PMA (les programmes d'aide au commerce ont été mis en avant comme outils particulièrement utiles).

Une réponse multilatérale cohérente est nécessaire pour relancer l'économie mondiale plus résiliente. Le système commercial multilatéral joue un rôle primordial pour encourager la reconstruction d'une économie plus durable, notamment au sein des PED/PMA.

A cette fin, il faudrait :

- **maintenir l'intégrité des chaînes d'approvisionnement** en évitant d'adopter des restrictions au commerce qui pourraient avoir un impact négatif pour l'approvisionnement des PED/PMA, notamment en biens essentiels de lutte anti-COVID-19 ;
- fournir de **l'assistance technique** et encourager le **développement des capacités des PED/PMA**
- encourager la **transparence au sein de l'OMC** pour apporter une réponse commerciale cohérente à la crise.

Par ailleurs, certaines délégations de PED/PMA ont souligné sur l'urgence de **résoudre la fracture numérique au sein des PED/PMA, exacerbée par la crise sanitaire**. A titre d'exemple, les activités de l'Institut de formation et de coopération technique (ITTC) de l'OMC, qui ont lieu virtuellement depuis la crise du COVID-19, **mettent en exergue les inégalités d'accès à internet/un ordinateur pour les participants issus des PED/PMA**. L'assistance technique et la relance des **discussions engagées au sein de l'OMC sur l'e-commerce** sont importantes pour réfléchir aux moyens de pallier à la fracture numérique. L'**accord ADPIC** a aussi été évoqué dans la mesure où il encourage le transfert de technologie aux PMA.

Contact : hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr

Publication du rapport annuel 2020 de l'OMC

Le Rapport annuel de l'OMC, publié le 28 mai 2020, offre un compte rendu complet des activités menées par l'Organisation en 2019 et au début de 2020. Il commence par un message du Directeur général, Roberto Azevêdo, et un bref aperçu de l'année écoulée. Il donne ensuite une description détaillée des principaux domaines d'activité de l'OMC au cours des 12 derniers mois.

https://www.wto.org/french/news_f/news20_f/anrp_28may20_f.htm

Le Baromètre du commerce des marchandises de l'OMC est dans le rouge alors que la COVID-19 perturbe le commerce mondial

Le volume du commerce mondial des marchandises devrait chuter brutalement au premier semestre de 2020 alors que la pandémie de COVID-19 perturbe l'économie mondiale, d'après le Baromètre du commerce des marchandises de l'OMC publié le 20 mai. L'indice se situe actuellement à 87,6, ce qui est bien en dessous de la valeur de référence de 100 et dénote une forte contraction du commerce mondial qui se poursuit au deuxième trimestre. Il s'agit de la valeur la plus basse enregistrée depuis que l'indicateur a vu le jour en juillet 2016.

https://www.wto.org/french/news_f/news20_f/wtoi_19may20_f.htm

Rapport de l'OMC examinant le rôle du commerce électronique pendant la pandémie de COVID-19

Le Secrétariat de l'OMC a publié le 4 mai une nouvelle note d'information sur la manière dont la pandémie de COVID-19 a affecté le commerce électronique, y compris ses répercussions sur le commerce transfrontières. Le document relève le recours accru au commerce électronique à mesure que les consommateurs s'adaptent aux mesures de confinement et de distanciation sociale, et met en lumière plusieurs difficultés, telles que la nécessité de réduire la fracture numérique aussi bien dans les pays qu'entre les pays.

https://www.wto.org/french/news_f/news20_f/rese_04may20_f.htm

CALENDRIER DE L'OMC – JUIN 2020

- **03** Réunion formelle virtuelle du CBFA
Réunion informelle de l'Organe des examens des politiques commerciales
- **04** Comité de l'évaluation en douane
Réunion virtuelle sur le commerce durable après le COVID-19
- **05** JSI virtuel de la facilitation de l'investissement pour le développement
Réunion informelle du comité des licences d'importation
- **10-11** Conseil du commerce des marchandises
- **11** JSI virtuel sur le commerce électronique
Présentation du rapport d'activité du STDF
- **16** JSI virtuel sur la réglementation intérieure des services
- **18** Réunion du Comité de l'agriculture spécial COVID-19
- **24** JSI virtuel sur la facilitation de l'investissement pour le développement
Session d'information SPS sur le COVID-19
- **25-26** Réunion virtuelle du Comité SPS
- **25** MPME Day
- **29** Réunion de l'Organe de règlement des différends

Fin juin (*date non communiquée*) : Réunion virtuelle du sous-comité des PMA

Annulation du Forum public 2020 de l'OMC

L'OMC, en raison des préoccupations sanitaires liées à la COVID-19, a décidé d'annuler son Forum public 2020, qui devait avoir lieu du 29 septembre au 2 octobre. Elle estime en effet extrêmement complexe d'organiser un événement public en son siège devant accueillir des milliers de personnes venues du monde entier, ainsi que de planifier des déplacements internationaux pour septembre prochain.

https://www.wto.org/french/news_f/news20_f/pf20_28may20_f.htm

Auteur : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

58 rue de Moillebeau – CP 235 – 1211 Genève 19

Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr

Web : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>

Directeur de publications : Jean-Marie Paugam, Délégué permanent

Réalisation et diffusion : Sandra Dunon – Parution le 29/05/2020